

Question présentée par le député :

M. Jean Batou

Date de dépôt : 25 février 2016

Question écrite urgente

Quels moyens le département des finances se donne-t-il pour lutter contre la sous-déclaration et la fraude fiscale ?

En 2005, David Hiler, alors chef du département des finances (DF), évaluait la fraude fiscale cantonale à quelque 500 millions de francs. Compte tenu de l'élargissement de l'assiette fiscale depuis cette date, elle pourrait se monter aujourd'hui à 650 millions de francs...

Vu les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour boucler un budget qui ne sacrifie pas les prestations indispensables à la population, mais aussi les salaires et les postes du secteur public, à la tyrannie des « caisses vides », il semble que la lutte contre la sous-déclaration et la fraude fiscale devrait constituer une priorité absolue pour le département des finances.

Afin de faire des propositions constructives dans ce domaine, je souhaiterais obtenir des réponses précises aux questions suivantes :

- 1. Combien de taxateurs et de contrôleurs fiscaux (en EPT) emploie aujourd'hui le DF ?*
- 2. Quelle a été la variation des effectifs de ces deux catégories de fonctionnaires au cours de ces cinq dernières années ?*
- 3. Le 22 septembre 2006, en séance plénière, le député Roger Golay affirmait que chaque taxateur permettait d'augmenter d'une vingtaine de millions les recettes fiscales cantonales ? A ma connaissance, il n'a pas été démenti par le chef du DF d'alors. Cette estimation est-elle correcte ? Sinon, peut-on savoir ce qu'il en est aujourd'hui ?*
- 4. Au cours de l'audition du DF par la Commission des finances, le 4 novembre 2015, M. Hodel, directeur général AFC, affirmait que chaque contrôleur fiscal permettait de percevoir 5,3 millions de francs supplémentaires (cf. Rapport de la Commission des finances du 7 décembre 2015). Pourquoi donc la mesure 26 du Conseil d'Etat,*

annexée au Projet de budget 2016 (tome 1, p. 26), escompte-t-elle une augmentation des recettes fiscales de 9 millions seulement grâce à l'engagement de 5 contrôleurs supplémentaires ? Doit-on en déduire que ces fonctionnaires, qui devraient rapporter 26,5 millions ($5 \times 5,3$ millions) « coûteraient » (salaires et frais de fonctionnement) 17,5 millions ? Sinon, comment comprendre qu'ils ne dégageraient que 9 millions supplémentaires, comme le prévoit la mesure 26 ? Peut-on m'indiquer où se trouve l'erreur ?